

Éolien. Vent de délires appelle au débat public

7 septembre 2013 - [Réagir à cet article](#)



Suite à l'article paru dans Le Télégramme de mercredi, l'association Vent de délires répond aux deux élus du quartier de Crénorien, dans un communiqué dont voici des extraits. Les membres de Vent de délires et plus particulièrement son président, Denis Thomas, « s'étonnent de la méconnaissance des élus de certains articles du code général des collectivités territoriales et du code pénal ». C'est la raison pour laquelle « le préfet du Finistère a été informé des irrégularités constatées par courrier, en date du 2 août ».

« Faire respecter l'intérêt des habitants »

L'association rappelle qu'elle est « aidée dans ses démarches et dans sa recherche d'informations par la Fédération nationale de l'environnement durable, par la Fédération nationale Vent de Colère, par Cduvent... », qui « se battent pour faire respecter l'intérêt des habitants ». L'association « est surprise de constater le mépris avec lequel sont traités les 68 riverains du parc de Crénorien, ayant signé la pétition contre tout développement éolien, au vu des multiples nuisances et problèmes de santé générés par le parc de Kevir ».

Les municipales en toile de fond

Au cours des mois à venir, « il est évident que Vent de délires va s'inviter dans le débat municipal », annonce l'association. L'association qui espère que « les deux élus acceptent au moins un débat public ». Vent de délires « n'est pas contre tout, notamment le bon sens, le souci de l'économie, la recherche d'un mix énergétique cohérent... Il nous reste à espérer que l'avis des habitants de la commune de Scaër et des riverains des parcs soit réellement pris en compte », conclut Vent de délires.